

## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 avril 2018

**Présents :** AILLOUD Josette, PILI Agnès, , HERNANDEZ Nicolas, VASSEUR Claude, ROSSEL Guillaume, VAUTRIN Jean, , HEINRICH Sandra, MARTINEZ Antoine, PEREZ Anne, LAGARDE Philippe, LAVABRE Cédric, KLEYKENS Laetitia

**Absents :** RODRIGUES Aline, GUILLOTEAU Sébastien,

### 1 - Compte administratif 2017 du budget principal (M14)

(Pour ce point de l'ordre du jour, le maire ne prend pas part au vote.)

Le compte administratif 2017 fait apparaître le résultat suivant, conforme à celui du compte de gestion du percepteur :

Section de fonctionnement	prévision	réalisation
Dépenses	<b>952 285 €</b>	<b>589 894,06 €</b>
Recettes	<b>952 285 €</b>	1 044 335,51€

Soit un excédent de fonctionnement de : +454 441,45 €

Section d'investissement	prévision	réalisation
Dépenses	<b>857 187 €</b>	375 785,92€
Recettes	<b>857 187 €</b>	433 549,53 €

Soit un excédent d'investissement de : + 57 763,61 €

#### Commentaire :

##### \*Fonctionnement :

Il y a eu augmentation des rentrées fiscales suite à l'implantation des nouveaux arrivants, une augmentation de la DGF qui est restée constante pour toutes les communes et légèrement en hausse suite à l'augmentation de la population (55 personnes), situation qui est en train de se stabiliser.

##### \* Investissement :

La différence entre les prévisions et les réalisations vient du fait que les travaux de la route d'Assas seront terminés cette année et que plusieurs subventions ( DETR, TEPCV, CCGPSL) non pas été versées en 2017 et le seront en 2018. Le taux d'endettement de la commune est passé de 0,33 à 0,29 - *Délibération adoptée à l'unanimité*

### 2 – Vote du compte de gestion 2018 (M14)

Le conseil municipal doit approuver le compte de gestion 2017 envoyé par le percepteur. - *Délibération adoptée à l'unanimité*

### 3 – Transfert des excédents du CA M49 à la CCGPSL

Compte tenu que la compétence assainissement est maintenant du ressort de la CCGPSL, Il est proposé de clore le budget assainissement (M49), d'intégrer le résultat dans le budget de la commune et de transférer les excédents à la CCGPLS, c'est à dire :

Résultat antérieur reporté de fonctionnement +170 653,05 €

Résultat d'investissement + 16 848,45 €

*Délibération adoptée à l'unanimité*

### 4- Affectation du résultat 2017 (M14)

\* budget général (M14) : il est proposé d'affecter le résultat 2017 au budget primitif 2018, comme suit :

⇒ 625 094,64€ en recettes de fonctionnement, au compte 002 «excédent antérieur reporté »

⇒ 74 612,06€ en recettes d'investissement, au compte 001 «excédent antérieur reporté »

## **5 - Vote des taux 2018 de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties**

Il est proposé de fixer les taux des 3 taxes comme suit :

<b>Impôt</b>	Proposition de taux 2018 (inchangés depuis 2010 )
Taxe d'habitation	15,71 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	18,31 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	73,07 %

Dans un contexte budgétaire toujours tendu (maintien des dotations de l'Etat et progression des dépenses de fonctionnement courantes), nous faisons le choix de ne pas augmenter la pression fiscale. - *Délibération adoptée à l'unanimité*

## **6 - Vote du budget primitif 2018 - budget principal (M14)**

Le projet de budget primitif 2018 s'établit comme suit :

<b>BP 2018</b>	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
<b>Dépenses et recettes</b>	1 174 208 €	683 741 €

*Délibération adoptée à l'unanimité*

## **7- Subventions école**

Il est proposé d'accorder comme chaque année à OCCE une subvention pour les déplacements de 3000 € soit 500 € par classe pour l'année scolaire 2017- 2018 et d'attribuer au RASED une subvention de 192,40 € soit 1,30 X 148 élèves. - *Délibération adoptée à l'unanimité*

## **8-Subvention AU VTT CLUB**

Suite à leur demande il est proposé d'attribuer au VTT Club une subvention de 1200 €. - *Délibération adoptée à l'unanimité*

## **9 – Subvention au Foyer Rural**

Il est demandé la reconduction de la subvention de 6000 € pour pouvoir équilibrer le budget du Centre Aéré. - *Délibération adoptée à l'unanimité*

## **10 – Avis sur l'arrêt du SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault**

Il est demandé au Conseil municipal de donner un avis favorable à l'arrêt du SCOT Pic Saint Loup Haute Vallée de l'Hérault. - *Délibération adoptée à l'unanimité*

## **11- Adoption du rapport sur la qualité de l'eau**

Il est proposé d'adopter le rapport de la qualité de l'eau présenté par Veolia montrant que les résultats de la station d'épuration sont excellents. -*Délibération adoptée à l'unanimité*

## **12- Création d'un poste d'emploi non permanente pour accroissement temporaire d'activité**

Demande de création d'un emploi non permanent, pour pouvoir faire face à l'augmentation actuelle de l'entretien du village. - *Délibération adoptée par 11 voix et une abstention de HEINRICH Sandra*